



**HAL**  
open science

## Pour une conception "réellement communicative" des formes grammaticales

Lidia Lebas-Fraczak

► **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak. Pour une conception "réellement communicative" des formes grammaticales. Les cahiers de praxématique, 2011, 56, pp.91-116. hal-00874926

**HAL Id: hal-00874926**

**<https://hal.science/hal-00874926>**

Submitted on 19 Oct 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Pour une conception « réellement communicative » des formes grammaticales

Lidia Lebas-Fraczak

EA 999, LRL, Clermont Université, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

## 1. Introduction

La méthodologie « communicative » dans l'enseignement des langues a contribué à dépasser la perception de l'apprentissage d'une langue comme apprentissage de la grammaire et du vocabulaire, en reconnaissant dans la communication la fonction principale de la langue. Cela a conduit à subordonner les contenus linguistiques à des « objectifs communicatifs », en donnant la priorité à la dimension sémantique des formes grammaticales, conformément à la conception de la communication comme une activité consistant à « échanger du sens » (cf. Courtillon, 1989 : 113). Toutefois, le fait d'associer des sens à des formes grammaticales n'a pas en lui-même constitué une nouveauté, et on se rend compte que la façon de concevoir les morphèmes grammaticaux tels que les marques des temps, des modes verbaux ou les articles n'a pas vraiment évolué par rapport aux présentations traditionnelles.

Ainsi, l'imparfait est toujours présenté avec un sens « duratif » (ou sens de « non limité dans le temps ») propre aux « états », « descriptions », « situations », « circonstances » ou « actions habituelles », alors que le passé composé est associé au sens « ponctuel » (ou « limité dans le temps ») des « actions » (cf. Lebas-Fraczak, 2009a)<sup>1</sup>. Le subjonctif continue d'être présenté en relation avec des sens tels que « doute » et « souhait »<sup>2</sup> ou « quelque chose qui n'est pas réalisé »<sup>3</sup>. Concernant les articles, le partitif, par exemple, est toujours associé à la notion de quantité (« partielle » ou « indéfinie ») (cf. Lebas-Fraczak, 2009a et 2009b).

Or, dès que l'on sort du cadre des exemples fabriqués et isolés (ou choisis en fonction des sens préconisés) et que l'on observe des énoncés authentiques et contextualisés, on constate rapidement l'insuffisance voire le caractère trompeur de ces présentations, et cela se reflète dans les productions des apprenants et des locuteurs étrangers. Ainsi, concernant les temps passés, et en conformité avec les présentations grammaticales de nombreux matériaux pédagogiques, les apprenants / locuteurs non natifs ont tendance à éviter le passé composé avec les verbes « statiques », par exemple *être* ou *avoir*, alors que dans de nombreux contextes cette forme est la plus adaptée, par exemple : *J'ai été très content de cette formation* ou *Nous avons eu un problème*<sup>4</sup>. Concernant le subjonctif, les apprenants sont troublés par ses emplois où les sens préconisés de doute ou d'incertitude n'apparaissent pas, comme après l'expression *le fait que*, ainsi que par les emplois de l'indicatif avec ces mêmes sens, par exemple : *Je ne suis pas sûr que le restaurant est ouvert* ou *Il me semble que c'est fermé*. Quant à l'emploi du partitif, il se limite souvent dans les productions des apprenants aux contextes où il s'agit de parler de nourriture et de boisson, vocabulaire qui est associé régulièrement (et parfois exclusivement) au partitif dans les sources didactiques, ce qui s'explique par leur compatibilité intuitive avec les sens préconisés de quantité et de partitionnement. D'où les difficultés avec les emplois tels que *C'est de la jalousie* ou *J'ai reçu de la visite*, par exemple.

<sup>1</sup> Cette étude a porté sur quatre méthodes de FLE : *Ici 1*, *Connexions 1*, *Taxi ! 1*, *Campus 1*.

<sup>2</sup> Par exemple, *Taxi ! 2*, p. 73.

<sup>3</sup> Par exemple, *Connexions 1*, p. 135.

<sup>4</sup> Nos observations sont complétées par celles de M. Barbazan concernant les apprenants germanophones, qui ont tendance à opter pour l'imparfait « dans le cas de verbes dénotant des procès impliquant une certaine durée de développement ou une itération, les procès ponctuels étant préférentiellement associés au PS / PC. » (2006 : 185). L'auteure cite également J.-P. Confais (1995 : 212), qui qualifie de « catastrophes didactiques » les règles responsables de ce type de généralisation.

Étant donné les difficultés, toujours les mêmes, que l'on peut observer chez les apprenants étrangers concernant l'utilisation de ces formes, ainsi d'ailleurs que chez leurs enseignants, qui se sentent souvent désarmés devant les « exceptions », il devient légitime de remettre en question la conception sémantique de la grammaire et de postuler une approche qui soit réellement « communicative ».

## 2. Problème de l'approche sémantique de la grammaire

Ainsi, il faut, selon nous, remettre en question l'approche consistant à associer des sens aux morphèmes grammaticaux. Ce point de vue va à l'encontre de ce que préconise, par exemple, J. Courtillon, en disant que « si l'on admet que le postulat de base [de l'approche communicative] est que "communiquer c'est échanger du sens", la grammaire doit être considérée comme véhicule de sens au même titre que le lexique » (*op. cit.*). En effet, un tel rapprochement de la grammaire et du lexique est incompatible avec la conception linguistique selon laquelle les morphèmes grammaticaux (libres ou liés) sont à distinguer des morphèmes lexicaux<sup>5</sup>. Car, si l'on considère que les morphèmes grammaticaux peuvent être dotés de sens aussi précis que « souhait » ou « quantité partielle », on peut se demander ce qui est censé les différencier des morphèmes lexicaux (par exemple, des verbes *vouloir* ou *souhaiter* ou des substantifs *partie* ou *portion*). Certes, on peut considérer que ce sont des sens auxquels les morphèmes grammaticaux tels que le subjonctif ou l'article partitif contribuent, mais on se rend compte que cette contribution n'est pas systématique car, par exemple, le sens de « quantité partielle » n'apparaîtra pas toujours avec l'article partitif (comme dans *c'est de la jalousie* ou *j'ai reçu de la visite*). D'autre part, l'éventail des sens auxquels peut contribuer un morphème grammatical s'avère en fait très large. La méthode *Campus 1*, soucieuse d'enrichir la sphère sémantique de l'article partitif, recommande de l'utiliser « pour parler de nourriture et de boisson (...), pour parler des activités (...), pour parler des couleurs et des matières (...), pour parler du temps (...) ». Cependant, cette liste pourrait bien être continuée, car on peut parler en employant l'article partitif de bien d'autres choses encore, par exemple des caractéristiques (*avoir de la personnalité, de la tenue, de la classe*), des sentiments (*c'est de la jalousie, éprouver du plaisir*), de difficulté et de facilité (*rencontrer de la difficulté, avoir de la facilité à faire qqch*) et même des choses plus « concrètes » (*ça, c'est de la voiture !*). Ce qui n'empêche pas que les autres articles puissent être utilisés pour ces sens. Ainsi, considérer que les morphèmes grammaticaux sont « véhicule de sens au même titre que le lexique » se confirme comme étant problématique.

Les descriptions des déterminants et des temps et modes verbaux adoptent parfois une approche moins référentialiste (ou objectiviste) et plus mentaliste (ou subjectiviste) selon laquelle les sens de ces formes correspondent aux représentations mentales des locuteurs plutôt qu'aux qualités réelles. Ainsi, on explique l'emploi de telle ou telle forme par la façon dont le locuteur *envisage* ou *se représente* quelque chose : une action comme étant « accomplie » ou « inaccomplie », « actuelle » ou « virtuelle » ; un référent, comme étant « massif » ou « discret », « unique » ou « un parmi d'autres ». De telles explications, même si elles correspondent à l'intuition des auteurs dans leur qualité de locuteurs natifs, sont difficilement vérifiables, et surtout non motivées du point de vue communicatif. En effet, l'approche centrée sur le locuteur et sur son point de vue ne permet pas facilement et dans tous les emplois de (faire) comprendre à quoi cela sert dans la communication réelle de se représenter et de présenter à l'interlocuteur tel procès, par exemple, comme étant « accompli » ou « inaccompli » (comme dans *Hier il pleuvait à Lyon / Hier il a plu à Sydney*<sup>6</sup>), ou tel

---

<sup>5</sup> Même si, comme le fait remarquer B. Victorri, « la distinction grammatical / lexical n'est pas une propriété binaire, mais plutôt un gradient le long d'un continuum » car « une même unité peut jouer un rôle plus ou moins grammatical ou lexical » (Victorri, 1999).

<sup>6</sup> Cf. les exemples 1 et 2 plus bas.

référent comme étant « discret » ou « massif » (comme dans *recevoir **une** visite / **de la** visite ; c'est **une** plaisanterie / **de la** plaisanterie*<sup>7</sup>).

La critique de l'attribution d'un sens à un morphème grammatical peut en outre être appuyée de manière intuitive par le fait que l'on ne demanderait pas ce que *signifie* l'imparfait, le subjonctif ou tel article, comme on le fait pour un verbe, un nom ou un adjectif. Même s'il est vrai que ces morphèmes grammaticaux contribuent à construire le sens global d'un énoncé, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils relèvent de sens comparables à ceux des morphèmes lexicaux. Bien qu'il existe en linguistique des positions selon lesquelles « le sens est homogène »<sup>8</sup>, on distingue habituellement le « sens lexical » et le « sens grammatical » ou, comme le fait G. Kleiber (1999), le « sens référentiel » ou « descriptif » et le « sens instructionnel ». Cependant, il n'est pas évident que l'ajout des qualificatifs « grammatical » ou « instructionnel » puisse justifier le fait de parler de « sens » dans le cas des morphèmes qui nous intéressent ici.

### 3. Sens et communication

Il est pertinent pour une réflexion sur les rapports entre grammaire et sens de se pencher sur la conception générale du sens et de la communication. Il n'est pas du tout aisé de définir le sens (ce que tout enseignant de sémantique fait remarquer à ses étudiants), et l'opposition sens / référence n'est pas très éclairante dans la mesure où elle souligne simplement que le sens ne se confond pas avec la « chose réelle » qui peut être concernée par une expression linguistique. D'autant que le sens est de plus en plus envisagé par les linguistes comme étant observable au niveau de l'énoncé ou du discours plutôt qu'au niveau des expressions isolées.

Cet élargissement du champ d'analyse du sens coïncide avec le point de vue selon lequel les énoncés (et donc la communication, et donc le langage) ne servent pas simplement à décrire des états de choses ou à exprimer des points de vue sur des états de choses. On peut se tourner vers la conception du linguiste anglais A. H. Gardiner, présenté par sa traductrice et commentatrice, C. Douay, comme le pionnier de la pragmatique (Gardiner, 1932/1989 ; Douay, 2000) :

« (...) le sens (*meaning*) [doit être compris] dans son sens étymologique premier de **but** ou **intention** de l'homme - intention **d'influencer un auditeur** d'une façon particulière, et intention **d'attirer l'attention** sur des choses spécifiques. De ces deux buts en est né un troisième (...). Il s'agit du désir d'**entendement**, que la pratique du langage nous a inculqué et nous a appris à considérer comme désirable en soi. (...) Tandis qu'il élabore une phrase, **le locuteur ne se départit pas complètement de l'attitude d'auditeur réceptif**, qui alterne de façon si régulière et si aisée avec son rôle créatif de locuteur. » (Gardiner, *ibid.* : 282).<sup>9</sup>

Ainsi, le sens d'un énoncé peut être vu comme ce à quoi l'énoncé attire l'attention de l'interlocuteur, conformément au but communicatif du locuteur. Il s'agit donc d'une conception qui peut être qualifiée de « communicative » et « inter-subjective » (dans le sens de « entre les sujets parlants »), et qui s'oppose aux approches subjectiviste et objectiviste.

Défini ainsi, le sens ne peut plus être considéré comme préexistant à l'énoncé mais comme étant construit dans le discours, ce qui concorde avec l'approche constructiviste en sémantique. Cette idée apparaît chez A. H. Gardiner aussi lorsqu'il précise que le discours consiste à « mettre des sens sur des choses qui se trouvent en dehors du discours » (*ibid.* : 191), ce qui veut dire que c'est le discours qui dote les « choses » de sens plutôt que l'inverse.

---

<sup>7</sup> Cf. les exemples 17 et 18.

<sup>8</sup> Ce sont cependant des positions « aréférentielles », définissant les sens d'entités linguistiques, y compris lexicales, en termes de schémas abstraits (cf. la synthèse de G. Kleiber, 1999).

<sup>9</sup> C'est nous qui soulignons.

Cette construction du sens n'est pas uniquement le fait du locuteur mais également de l'interlocuteur (sans cependant aller jusqu'à considérer l'interprétation réelle de l'interlocuteur), puisque l'intention communicative du locuteur consiste, dans sa dimension générale, à « s'entendre » avec l'interlocuteur, en faisant converger son attention avec celle du locuteur. A. H. Gardiner précise en effet que « sans le postulat que le locuteur et l'auditeur peuvent diriger leur attention sur la même chose, la notion même de discours est une absurdité et toute théorie rationnelle sur ce sujet devient impossible » (*ibid.* : 77). Et afin d'aboutir à cette convergence de l'attention, « le locuteur ne se départit pas complètement de l'attitude d'auditeur réceptif » (cf. la citation plus haut).

La prise en compte du rôle de l'interlocuteur revient donc à envisager la *communication* comme un processus de construction *commune* de sens. On rejoint la conception du philosophe du langage F. Jacques, qui, en outre de considérer que « la constitution du sens se fait en discours » (1985 : 116), souligne, à l'instar de A. H. Gardiner, qu'« il faut que le locuteur se préoccupe de la manière dont son partenaire pensera le référent pour que la pensée puisse être communiquée » (*ibid.* : 230).

On retrouve un point de vue comparable chez B. Victorri, qui fait également intervenir les idées de construction et de partage, impliquant forcément la convergence de l'attention en vue de l'entendement :

« le langage n'a pas comme vocation première de dire le vrai et le faux sur le monde, mais plutôt de **construire** des mondes et des points de vue **partagés** sur ces mondes » (Victorri, 1996 : 205)<sup>10</sup>.

La conception de J.-C. Anscombe et de O. Ducrot concernant le sens d'un énoncé, telle qu'elle apparaît dans la citation suivante, est également compatible avec l'idée de sens « construit » et « communicatif » :

« la description sémantique d'un énoncé ne peut pas se réduire, à quelque niveau que ce soit, à une sémantique informative [...], mais [elle] doit contenir, dès le départ, des indications concernant l'utilisation éventuelle de cet énoncé pour appuyer tel ou tel type de conclusion » (Anscombe et Ducrot, 1997 : 27).

La notion de « conclusion » peut être rapprochée de celle de but communicatif et d'orientation de l'attention. L'établissement de liens entre ces notions et le sens implique la nécessité, dans l'étude de la contribution des différentes unités linguistiques au sens, de prendre en compte des contextes allant au-delà de la phrase. L'idée étant qu'il n'est pas possible de distinguer les sens des phrases telles que *Hier il a plu à...* et *Hier il pleuvait à...* sans avoir une clé du but communicatif auquel chacune d'elles doit mener.

#### **4. Approche « relationnelle » et « communicative » des morphèmes grammaticaux**

Ainsi, nous explorons l'hypothèse selon laquelle les formes telles que les temps, les modes verbaux et les déterminants contribuent à un sens global non pas parce qu'elles sont dotées de sens elles-mêmes mais parce qu'elles orientent de façon particulière l'attention de l'interlocuteur, afin de lui faire saisir le but communicatif. Cette approche permet de garder l'idée générale selon laquelle la grammaire est un outil de « mise en relation », mais en dépassant cependant les relations purement syntaxiques au sein de la phrase et en s'aventurant sur le terrain plus vaste du discours, où des relations d'ordre « communicatif » peuvent être observées.

La « mise en relation » que ces formes grammaticales opèrent a donc une dimension communicative : selon la forme verbale ou le déterminant employé(e), l'unité lexicale concernée (un verbe ou un nom) a un statut attentionnel différent, c'est-à-dire qu'elle est plus

---

<sup>10</sup> C'est nous qui soulignons.

ou moins focalisée ou dé-focalisée<sup>11</sup>. Il s'agit d'une double relation, dans la mesure où la relation d'une expression avec d'autres expressions au sein du discours (le fait qu'elle soit plus ou moins (dé-)focalisée) dépend de sa relation (plus ou moins directe) avec le but communicatif.

Nous pouvons citer de nouveau A. H. Gardiner, qui fait remarquer qu'« en élaborant ses phrases, le locuteur doit accorder autant d'attention à leur "pourquoi" qu'à leur "quoi" » (*op. cit.* : 211). C'est le « pourquoi » et non le « quoi » qui est pertinent pour l'analyse de nos morphèmes grammaticaux, dans la mesure où ils contribuent à organiser les expressions lexicales de sorte à rendre claire pour l'interlocuteur l'intention communicative du locuteur, c'est-à-dire le pourquoi de mentionner ceci ou cela.

#### 4.1. Imparfait / passé composé

Ainsi, selon l'hypothèse que nous avons défendue dans (Lebas-Fraczak, 2010 et 2012), la différence fonctionnelle entre le passé composé et l'imparfait consiste dans une différence quant à l'orientation de l'attention : le passé composé focalise le verbe, en signalant son statut central au sein d'une unité de discours, alors que l'imparfait sert à dé-focaliser le verbe, afin d'indiquer que, bien qu'il soit utile pour le but communicatif, ce n'est pas lui qui doit retenir l'attention en particulier. Nous rejoignons ainsi l'observation d'O. Ducrot, selon laquelle « on a l'impression que les événements présentés à l'imparfait ne constituent pas vraiment l'objet du récit » (1979 : 10)<sup>12</sup>. Donc, avec l'emploi de l'imparfait, la focalisation n'est pas sur le « fait » tel qu'il est exprimé par le verbe, mais sur autre chose. Afin d'identifier cet « autre chose », il faut observer le contexte et essayer de déterminer ce qui constitue l'objet (et donc la raison, et donc le but) de l'énonciation.

Prenons l'exemple suivant, issu d'un blog sur Internet (où le texte est accompagné de photos, dont nous indiquons la distribution par des précisions entre crochets).

- (1) *Hier il pleuvait à Lyon. Et comme si ça ne suffisait pas, je reçois ça [image d'une carte postale de Tahiti]. Un couple d'amis qui sont partis un mois à Tahiti. Super sympa de penser à nous ou super mesquin de nous faire râler ? J'opte pour la 1ère réponse (...) C'est surtout parce que dans 10 jours, je serai là : [photo de Marrakech]. Et ensuite là : [photo d'un désert]. Marrakech et Essaouira pour une semaine. Première fois que je vais traverser la Méditerranée ! Une vraie découverte pour moi !*<sup>13</sup>

Il est assez évident que ce n'est pas le fait de pleuvoir qui motive ce texte (et qui doit attirer l'attention des lecteurs en particulier) mais que ce sont les différentes destinations de vacances. La proposition à l'imparfait a bien sûr sa fonction, celle de montrer le contraste entre la maussade réalité à Lyon et les destinations exotiques qui font rêver la locutrice (et dont elle a envie de parler). Mais, dans la première phrase, c'est surtout le complément à *Lyon* qui compte dans cette mise en contraste, car c'est d'un côté *Lyon* et de l'autre *Tahiti, là – Marrakech* et *là – Essaouira*. Le statut dé-focalisé du verbe *pleuvoir* peut être confirmé en outre par la possibilité d'une paraphrase avec une autre expression, par exemple *faire moche*. Selon C. Fuchs (1988), paraphraser d'une manière pertinente implique de restituer « ce dont il s'agit » dans l'énoncé, donc ce qui est crucial pour le propos, ou focalisé. Puisque le remplacement de *pleuvoir* par *faire moche* ne nuirait visiblement pas au propos, le statut du

<sup>11</sup> La focalisation est une notion qui gagne de plus en plus de terrain en linguistique. Pour la langue française, en dehors de la phonologie, elle a trouvé sa place aux niveaux syntaxique et lexical (cf., par exemple, Nølke 2001 et 2006). Nous postulons son introduction au niveau morphosyntaxique également.

<sup>12</sup> On peut également faire un rapprochement avec l'analyse de H. Weinreich (1973) en termes de « premier plan » (pour le passé simple) et « arrière-plan » (pour l'imparfait). Mais le jeu de (dé-)focalisation ne doit pas néanmoins être assimilé à l'alternance de deux plans au sein d'un récit.

<sup>13</sup> Source : <http://www.camille-fraise.com/2008/10/page/2/>.

verbe *pleuvoir* se confirme comme étant « moindre » vis-à-vis du but communicatif que celui d'autres éléments : de l'expression à *Lyon* dans la même phrase et de l'image de la carte postale de Tahiti introduite par le verbe *recevoir* au présent et le démonstratif *ça* dans la phrase suivante.

Avec l'emploi du passé composé, le statut du verbe est différent, comme nous pouvons l'illustrer avec l'exemple (2) ci-dessous, où l'on retrouve *pleuvoir* employé dans une phrase très semblable.

- (2) *Hier, il a plu à Sydney. Une pluie vive et piquante, faite d'averses grandioses et d'éclaircies fulgurantes. Allez savoir pourquoi, ça m'a donné envie de me balader.*<sup>14</sup>

La focalisation de *pleuvoir* se confirme grâce aux phrases qui suivent, où la locutrice continue de parler de la pluie et de la météo en en fournissant une description détaillée, avant de dire ce que *ça* lui a donné envie de faire. Le statut « causal » qu'acquiert le fait de pleuvoir dans la troisième phrase est compatible avec la focalisation (à la différence du sens de « circonstance », attribué souvent à l'imparfait par les grammairistes, pouvant éventuellement être reconnu dans le cas de l'exemple précédent). En outre, on s'aperçoit que, dans ce cas, remplacer *pleuvoir* par *faire moche* ne constituerait pas une paraphrase pertinente, ce qui est une indication complémentaire du statut focalisé de ce verbe. On peut également comparer le statut du complément à *Sydney* (moins focalisé) avec celui du complément à *Lyon* (plus focalisé) de l'exemple précédent, en passant par une paraphrase consistant dans une réduction. En effet, il nous semble que supprimer le complément en (2), bien que résultant évidemment dans une perte d'information, passerait mieux qu'en (1). Le caractère problématique d'une telle réduction contextuelle dans le cas de l'imparfait a été relevé par d'autres linguistes ; par exemple, G. Kleiber, qui fait part de « l'impression de bizarrerie que l'on peut ressentir devant l'emploi de *Mardi/hier, il pleuvait.* » (2003 : 13). Cela est considéré comme une confirmation de l'incomplétude aspectuelle de l'imparfait ou de sa dépendance référentielle. Nous l'interprétons quant à nous par le fait que là où un élément est dé-focalisé (le verbe en l'occurrence), il faut qu'un élément focalisé (orientant l'attention vers le but communicatif) soit présent ou facilement accessible dans le contexte. Or, en supprimant à *Lyon* dans l'exemple (1), on supprimerait un tel élément<sup>15</sup>.

Nous nous proposons de comparer deux autres exemples où, comme dans les précédents, le verbe concerné (*faire*) apparaît dans des contextes immédiats très semblables. Il est intéressant de remarquer au passage que, au vu de l'exemple (3), il serait difficile de défendre l'idée, souvent exploitée par les grammairistes, selon laquelle « à la différence du passé composé ou du passé simple, l'imparfait ne précise pas les limites (le début / la fin) d'une action passée »<sup>16</sup>.

- (3) *Que faisiez-vous le 12 juillet 1998 entre vingt heures et trois heures du matin ? Vous n'êtes pas obligé de répondre, surtout si ça vous fait honte - avec le recul, on est rarement fier.*<sup>17</sup>

La deuxième phrase nous éclaire sur la visée communicative liée à l'interrogation et au reste de cette énonciation : ce qui compte c'est de faire remarquer que si l'on a regardé le match de la finale de la coupe du monde et défilé sur les Champs Élysées après la victoire de la France, on peut éventuellement en avoir honte. Il est clair que la nature exacte de l'activité des

<sup>14</sup> Source : <http://www.garancedore.fr/2009/04/>.

<sup>15</sup> Mais la présence d'autres éléments focalisés dans la suite constituerait « un facteur contextuel justificateur » que mentionne G. Kleiber (*ibid.*), faisant que la proposition réduite (*hier, il pleuvait*) serait malgré tout probablement acceptable.

<sup>16</sup> Cf. G.-D. de Salins, *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE*, p. 177.

<sup>17</sup> Source : <http://www.article11.info/spip/spip.php?article30>.

différents interlocuteurs ce soir-là ne compte pas vraiment, d'autant moins qu'il s'agit d'une question quasiment rhétorique (puisque le locuteur précise qu'il n'est pas nécessaire d'y répondre)<sup>18</sup>. Et si on rencontre plus souvent l'imparfait que le passé composé dans les questions comparables au sein d'enquêtes policières, c'est parce que l'interrogateur ne s'intéresse pas à l'activité en tant que telle mais en tant qu'elle permet de vérifier l'alibi de l'interrogé.

L'intention communicative est différente dans l'exemple (4) ci-dessous, où le contexte (*je voudrais savoir quel est votre parcours exact*) renforce la focalisation sur l'activité qui est concernée par la question. Il s'agit pour le locuteur, patron d'une entreprise de transport, de vérifier ce qu'a fait ce jour-là l'un de ses chauffeurs, suspecté d'avoir dévié du trajet prévu et d'être allé ailleurs pour s'adonner à un trafic illégal.

- (4) *Sur cette fameuse journée du 13 juin 2004, je voudrais savoir quel est votre parcours exact (...) **Qu'avez-vous fait** entre 8 h 00 et 17 h 00 ?*<sup>19</sup>

Nous allons comparer deux autres exemples où le passé composé et l'imparfait apparaissent dans des constructions attributives, au sein de contextes immédiats toujours très semblables (*a été / était avocat avant de...*).

- (5) *Né en 1927 à Barcelone, Francis Gonzalez Ledesma est un auteur spécialisé dans le genre du roman policier. Il a été avocat avant de se consacrer à partir de 1963 au journalisme, la profession dont il rêvait déjà plus jeune. Devenu rédacteur en chef de la "Vanguardia", il y fonde un syndicat de journalistes clandestin (...).*<sup>20</sup>

S'agissant d'une note biographique, il est naturel que les différentes occupations mentionnées soient au cœur du propos, ou focalisées. Cependant, cette focalisation ne se fait pas par le biais des mêmes moyens linguistiques pour toutes ; alors que celle d'avocat est focalisée au moyen du passé composé, celle, actuelle, d'écrivain l'est au moyen du présent, ainsi que des expressions accompagnant et développant le nom *auteur*. Le journalisme, quant à lui, est introduit par une proposition infinitive, son statut focalisé étant assuré par des moyens syntaxiques et lexicaux-sémantiques (introduction par le verbe *se consacrer*, reprises par *la profession* et par *dont*, précision concernant le fait d'en avoir rêvé déjà plus jeune).

L'exemple suivant est comparable au précédent dans la mesure où il contient également des informations biographiques, mais le but général du texte est autre, comme en témoigne le contexte qui suit.

- (6) *Monsieur Lobsang Sangyé est un américain né aux Etats-Unis, ses parents sont tibétains et ont fui le Tibet comme la plupart. Il a fait de brillantes études de Droit International à l'Université d'Harvard et était avocat avant d'être élu premier ministre aux élections du 20 mars 2011.*  
*Suite aux immolations de tibétains, il demande à ce que des actions soient menées en France comme à l'étranger afin de montrer notre soutien au peuple Tibétain et de stopper ces affreux suicides par le feu. Le 10 mars prochain, vous pouvez organiser des actions en faveur du Tibet, expositions, ventes, marches silencieuses ou bruyantes, réunions d'informations...*<sup>21</sup>

On peut remarquer facilement le statut « non-central » de l'information sur le métier d'avocat ici. Au statut dé-focalisé de ce prédicat contribuent, outre l'emploi de l'imparfait, des choix syntaxiques : celui de mentionner le prédicat *être avocat* dans la même phrase que celle où

<sup>18</sup> Cet exemple, ainsi que le suivant au passé composé, permet de faire un lien avec l'analyse proposée par M. Barbazan, selon laquelle « l'IMP marque une atténuation de la valeur d'engagement pragmatique véhiculé par le PRES et le PC » (2006 : 415).

<sup>19</sup> Source : <http://pagesperso-orange.fr/ecritoire-du-velay/st230705/textes/Monique.pdf>.

<sup>20</sup> Source : <http://www.paperblog.fr/2525851/ledesma-francisco-gonzales/>.

<sup>21</sup> Source : [http://fr-fr.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=271782972873680&id=185566214788790](http://fr-fr.facebook.com/permalink.php?story_fbid=271782972873680&id=185566214788790).



sont mentionnées (et précisées) auparavant les *brillantes études*, ainsi que le choix de réduire la proposition qu'il constitue par l'ellipse du sujet.

#### 4.2. Subjonctif / indicatif

Comme nous l'avons proposé dans (Lebas-Fraczak, 2008), une fonction dé-focalisante peut également être attribuée au subjonctif, en opposition à l'indicatif (le présent, le futur, le passé composé). Il s'agit, cette fois-ci, de dé-focaliser le verbe d'une proposition subordonnée afin de focaliser ce qui est dit dans la proposition principale<sup>22</sup>. Cette partie focalisée relève souvent d'une visée évaluative ou polémique, comme c'est le cas dans l'exemple (7) ci-dessous, où le contexte indique bien l'intention polémique du locuteur, grâce notamment à la présence des adverbes *peut-être* et *mais*.

- (7) « *Plus on est de fous, plus on rit* » *peut-être...*, **mais il n'est pas sûr** que l'on soit plus efficace.<sup>23</sup>

C'est pour mieux attirer l'attention sur cette dimension de l'énoncé que le prédicat de la proposition complétive est dé-focalisé (à l'aide du subjonctif) au profit de la proposition principale et de l'expression de l'incertitude qu'elle contient (*il n'est pas sûr*). C'est en effet grâce à cette (dé-)focalisation que l'incertitude acquiert ici le sens de « mise en doute » ou « mise en question ».

Ce n'est pas le cas dans l'exemple (8), où l'expression *il n'est pas sûr* n'est visiblement pas liée à une intention polémique ou critique. Ainsi, elle ne reçoit pas plus de focalisation que le contenu de la subordonnée complétive. Cette relation (statut égal) entre la principale et la subordonnée est assurée par l'emploi de l'indicatif au sein de la subordonnée.

- (8) *Cette page a pour but d'expliquer comment développer FAN pour ses propres besoins ou pour une personne voulant devenir contributeur au projet. (...) FAN étant basé sur une CentOS, le mieux serait d'utiliser cette même distribution pour notre environnement. On pourrait aussi utiliser Fedora, Mandriva ou autre... mais il n'est pas sûr que tout fonctionnera sans problème lors des phases de compilation.*<sup>24</sup>

On peut donc constater que le sens d'incertitude n'est pas associable de manière stable à l'emploi du subjonctif, et que, là où l'incertitude est en jeu (car ce n'est pas toujours le cas), le choix entre le subjonctif et l'indicatif dépend du statut de l'expression d'incertitude vis-à-vis du but communicatif.

L'exemple suivant recourt également à l'indicatif futur avec le même verbe *fonctionner* après *il n'est pas sûr*, alors que, dans la phrase qui le précède, l'expression sémantiquement équivalente (*il n'y a pas de certitude*) est suivie du subjonctif.

- (9) *La Groupe de travail OpenRAW croit que les formats de fichiers ouverts encouragent l'innovation. OpenRAW ne demande pas que les fabricants dévoilent les secrets industriels autour de leurs capteurs, mais seulement la structure des données RAW enregistrées lorsque le photographe fait une photo, parce que :*  
(...)

<sup>22</sup> On n'est pas loin du point de vue de C. de Boer, selon lequel le subjonctif est « le mode du second plan » et exprime la « dépendance, la subordination psychologique du verbe en question à l'idée exprimée dans la principale » (1953 : 70). On peut citer aussi J.-P. Confais, qui attribue un caractère « thématique » à certaines subordonnées au subjonctif, au sens à la fois de « non essentiel » et de « non nouveau » (2002 : 335).

<sup>23</sup> Source : [http://www.ritimo.org/Agir/projet/projet\\_intro.html](http://www.ritimo.org/Agir/projet/projet_intro.html).

<sup>24</sup> Source : [http://lkco.gezen.fr/dokuwiki/doku.php?id=supervision:guide\\_du\\_developpeur\\_fan](http://lkco.gezen.fr/dokuwiki/doku.php?id=supervision:guide_du_developpeur_fan).

*Il n'y a pas de certitude qu'un logiciel s'exécute correctement dans quelque temps. Même si on garde notre vieux hardware et software, il n'est pas sûr que cela fonctionnera demain.*<sup>25</sup>

L'approche « sémantique » s'arrête au constat de la possibilité des deux formes dans ce type de contexte, sans expliquer ce qui motive le choix de l'une ou de l'autre. L'approche « relationnelle-communicative » préconisée ici permet de proposer une explication. On remarque d'abord que la première et la deuxième phrases dans le fragment concerné de l'exemple (9) sont quasiment synonymes (mise à part la proposition circonstancielle). La différence se situe au niveau pragmatique : la première phrase met en avant une visée polémique (ou, au moins, argumentative), en focalisant le contenu « négatif » de la proposition principale (la non-certitude), ce qui passe par la dé-focalisation de la complétive (emploi du subjonctif) ; la deuxième phrase, en revanche, se focalise sur le non-fonctionnement futur envisagé, et le prédicat de la complétive n'est donc pas dé-focalisé (emploi de l'indicatif). On voit ainsi que la deuxième phrase a toute son utilité communicative, dans la mesure où elle permet de focaliser une partie de contenu ayant été dé-focalisée dans la première phrase. Pragmatiquement, « l'objet du discours » n'est donc pas le même dans les deux phrases, alors qu'elles sont équivalentes du point de vue purement informationnel ou sémantique. En l'absence d'intention de déplacer la focalisation, la deuxième phrase pourrait être omise (en apposant la proposition circonstancielle à la fin de la première phrase).

Nous allons à présent comparer deux exemples où le subjonctif et l'indicatif (futur) apparaissent après le verbe *espérer* dans la principale (bien que ce verbe soit systématiquement signalé dans les sources pédagogiques comme se combinant exclusivement avec l'indicatif, « en dépit » du sens d'incertitude).

- (10) *En effet, reste à savoir si le recueil de chiffres et la construction de graphiques ne sont là que pour agrémenter un rapport de 30 pages, imprimé à des milliers d'exemplaires sur papier glacé, ou si les entreprises prennent leur rôle « au sérieux » et ont compris tous les enjeux de ces données. **Espérons seulement** que des sociétés « responsables » **entraînent** derrière elles les autres et que cette loi **ne reste pas un simple tableur Excel !***<sup>26</sup>

On remarquera, grâce au contexte (y compris le point d'exclamation à la fin), que cette énonciation a, comme dans les exemples précédents avec le subjonctif, une dimension critique-polémique. La dé-focalisation des prédicats des propositions complétives au moyen du subjonctif sert à focaliser la proposition principale (*espérons seulement*) et par là-même à « renforcer » l'idée d'incertitude, qui acquiert ainsi un sens « critique ». Parmi les marques de l'attitude polémique qui caractérise cet exemple, on peut relever la forme négative du deuxième verbe au subjonctif<sup>27</sup>. L'exemple suivant comporte également cette caractéristique.

- (11) ***Espérons seulement** que l'écologie **ne devienne pas** la nouvelle bulle spéculative.*<sup>28</sup>

Il s'agit d'un commentaire écrit par un internaute en réaction à un article se terminant par la phrase suivante : *À quand l'intégration des sociétés informatiques les plus eco-friendly dans les panels ISR [Investissement socialement responsables] ?* Ainsi, encore une fois, la focalisation de la proposition principale, opérée grâce à l'emploi du subjonctif dans la subordonnée, permet de doter son contenu d'une dimension critique. Celle-ci n'apparaît pas avec l'emploi de l'indicatif dans l'exemple suivant.

<sup>25</sup> Source : <http://www.volker Gilbertphoto.com/openraw.htm>.

<sup>26</sup> Source : [www.infrason.fr/content/du-développement-durable-pour-les-ressources-humaines](http://www.infrason.fr/content/du-d%C3%A9veloppement-durable-pour-les-ressources-humaines).

<sup>27</sup> Selon l'analyse d'O. Ducrot (1996) la négation a très souvent une dimension « polémique ».

<sup>28</sup> Source : <http://www.greenit.fr/article/juridique/bourse-les-fonds-isr-progressent-de-23>.

- (12) *Espérons seulement que l'éditeur trouvera quelqu'un à la hauteur pour mettre à jour ce petit manuel dans les années à venir.*<sup>29</sup>

En effet, dans cet énoncé, il s'agit visiblement de « positiver » plutôt que d'introduire une controverse.

Nous proposons donc de retenir que la fonction du subjonctif est, à côté du moyen syntaxique de subordination, de signaler que l'attention doit se focaliser sur ce qui est dit dans la proposition principale, alors que l'emploi de l'indicatif permet de « rééquilibrer » la focalisation entre la subordonnée et la principale (voire de privilégier la subordonnée). Dans les exemples avec le subjonctif que nous avons cités plus haut, la focalisation de la proposition principale coïncidait avec la nature polémique des énoncés, mais cette caractéristique ne doit pas être considérée comme systématique, comme on peut le voir avec l'exemple suivant.

- (13) *Délayer la levure boulangère dans l'eau tiède et laisser gonfler 10 min. Ensuite préparer la pâte avec tous les ingrédients y compris la levure et pétrir jusqu'à ce que la pâte soit lisse.*<sup>30</sup>

Ici, le contenu de la proposition subordonnée (*la pâte soit lisse*) sert à préciser d'une certaine façon (par l'indication de l'effet final) la durée de l'action de pétrir. Il serait tout à fait envisageable de faire cette précision autrement : par exemple, par *pendant X min. environ*. Même s'il est vrai que l'on perdrait ainsi une information utile (sur l'aspect que doit acquérir la pâte), la possibilité d'une telle substitution confirme le statut « non central » du prédicat de la subordonnée (et de la subordonnée elle-même). Il est pertinent de faire remarquer que la subordonnée est ici équivalente à un complément « circonstanciel », dont la propriété est d'être facultatif (comme le serait *pendant X min.*), ce qui veut dire que l'énoncé resterait « entier » si la subordonnée était supprimée. Cette nature « facultative » de la subordonnée est logiquement compatible avec la dé-focalisation (sans que cette corrélation soit suffisante et nécessaire). Les propositions subordonnées dans les exemples analysés plus haut, équivalaient, quant à elles, à des compléments « obligatoires », ce qui appuie la compatibilité avec la focalisation et donc avec l'emploi de l'indicatif.

#### 4.3. Articles (indéfini / partitif / défini) / absence d'article

Nous considérons qu'une même approche « relationnelle-communicative » en termes de (dé-)focalisation est applicable au niveau du syntagme nominal pour expliquer les fonctions des différents déterminants. De même que les morphèmes verbaux vus plus haut, un déterminant peut être envisagé comme opérant une mise en relation particulière d'une unité lexicale (un nom dans ce cas) au sein du discours, pour indiquer son statut communicatif.

Nous avons postulé dans (Lebas-Fraczak, 2009b) que l'article indéfini, en tant que marque de la « non-présupposition » et de la « particularisation » du référent, est apte à opérer un degré de focalisation plus grand que les articles défini et partitif, tandis que l'absence d'article marque la dé-focalisation « complète » du nom (cf. aussi Lebas-Fraczak, 2011). Les exemples (20) et (21) plus bas permettront de relativiser l'importance de la présupposition pour différencier les fonctions de l'article défini et indéfini, alors que le critère de degré de focalisation reste efficace.

Considérer que l'absence d'article est responsable de la dé-focalisation d'un nom est compatible avec l'idée que le nom sans déterminant a un statut autre (« moindre ») que nominal, statut que les grammaires qualifient souvent d'adjectival dans des emplois attributifs

<sup>29</sup> Source : [www.alternatives-economiques.fr/l-analyse-economique-sans--trop--de-peine\\_fr\\_art\\_339\\_26884.html](http://www.alternatives-economiques.fr/l-analyse-economique-sans--trop--de-peine_fr_art_339_26884.html).

<sup>30</sup> Source : <http://www.la-recette-de-cuisine.com/recettes-boulangerie/recette-monkey-bread-pain-brioche-cannelle.html>.

ou complétifs ; par exemple, dans *Paul est médecin*, où le nom *médecin* sert à qualifier le référent *Paul*. Cependant, une qualification peut mériter un statut plus focalisé, et donc l'emploi d'un article, par exemple lorsqu'il s'agit d'un attribut « évaluatif », comme *Paul est un excellent médecin* ou *Paul est un plaisantin*. Mais un attribut « objectif », comme *médecin* tout court, peut également être doté d'un statut focalisé, ce que montre l'exemple ci-dessous, où l'article indéfini est employé.

- (14) *Xavier Emmanuelli : Mon métier a changé au fur et à mesure. Au début, j'étais un **médecin**, je suis maintenant en charge de l'évolution de l'application du Samu Social. C'est un poste plus stratégique.*<sup>31</sup>

Cette focalisation est claire grâce au contexte : le locuteur parle de son *métier*, explique comment celui-là *a changé*, en comparant son métier actuel avec son métier précédent (*médecin*). On voit bien que l'attribut *médecin* se situe au cœur du propos et n'est donc pas une « simple » qualification.

Nous allons comparer deux autres exemples avec des expressions attributives.

- (15) *Bonjour, je suis une **étudiante** et propose des cours d'anglais pour les enfants jusqu'à la classe de CM2. Je fais des études principalement composées d'anglais donc je parle la langue avec un niveau très correct.*<sup>32</sup>
- (16) *J'ai 22 ans, je suis **étudiante**, et je viens de m'installer seule dans un studio à Brest. J'ai déjà vécu seule avant dans le cadre de mes études aussi, dans une autre ville, à une heure de chez mes parents. Mais là, j'ai très peur le soir et je déprime.*<sup>33</sup>

Dans l'exemple (15), le statut communicatif de l'attribut *étudiante*, avec l'article, est plus central que dans l'exemple (16), sans article, dans la mesure où, à part la fonction de « présentation », cet attribut sert à motiver l'aptitude de la personne à donner des cours à des enfants ; la compétence en anglais étant, en outre, motivée par le fait que ce que l'étudiante étudie est principalement l'anglais. On voit donc le grand degré de cohérence de l'attribut *étudiante* avec le thème général des cours et des études, autour duquel s'articule l'énonciation. Le statut de ce même attribut dans l'exemple (16), exprimé sans article et accompagné d'une autre caractéristique, n'est clairement pas au centre du propos, le but communicatif consistant à parler d'autre chose que de cours et d'études.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'article indéfini permet de focaliser un référent à un plus haut degré que les deux autres articles. Les exemples ci-dessous, présentant de nouveau des contextes immédiats similaires (qui sont, ici aussi, de nature attributive), permettent de faire une comparaison avec l'article partitif.

- (17) *« Quand on parle d'énergie propre (à propos du nucléaire), c'est de la **plaisanterie** », a-t-il déclaré, avant de dénoncer « l'aveuglement des pouvoirs publics et d'EDF » sur la surconsommation en électricité française et les limites de l'énergie nucléaire.*<sup>34</sup>
- (18) *Appeler à renationaliser les entreprises privatisées (ou les autres), c'est semer encore une fois des illusions sur la nature des entreprises d'Etat. C'est une **plaisanterie** sinistre. Le plus grand employeur de précaires de France est l'Etat, on l'a vu avec les procès aux prud'hommes à La Poste, parfaitement identique à celui qui a eu lieu dans les sociétés d'autoroutes.*<sup>35</sup>

<sup>31</sup> Source : <http://www.bakchich.info/Xavier-Emmanuelli-Creer-du-lien,07645.html>.

<sup>32</sup> Source : <http://cours-de-langues.annonceetudiant.com/cours-d-anglais/SEINE-MARITIME-76/HAVRE-LE-76600-ville30717/cours-d-anglais.php>.

<sup>33</sup> Source : <http://www.jeconsulteunpsy.com/node/506>.

<sup>34</sup> Source : [http://www.dissident-media.org/infonucleaire/nucleaire\\_assoiffe.html](http://www.dissident-media.org/infonucleaire/nucleaire_assoiffe.html).

<sup>35</sup> Source : <http://ouvalacgt.over-blog.com/article-10242329.html>.

Le nom *plaisanterie* constitue, dans les deux exemples, un attribut caractérisant un certain dire. La différence de détermination indique une différence de statut de cet attribut au sein de l'énoncé : plus focal avec l'article indéfini en (18) qu'avec le partitif en (17), ce que prouve le contexte qui suit : le thème est continué en (18), car on explique la qualification en question, alors que cela n'est pas le cas en (17). On remarque également la présence en (18) d'un adjectif dans le syntagme nominal concerné, renforçant la « particularisation » du référent, et donc sa focalisation. En effet, l'emploi de cet adjectif avec l'article partitif ne serait pas possible (?? *c'est de la plaisanterie sinistre*). Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut voir directement dans l'emploi d'un adjectif l'explication de l'emploi de l'article indéfini avec un nom « abstrait » (ou « indénombrable ») au lieu de l'article partitif, comme le font souvent les grammairiens. Car il serait, bien sûr, possible de dire *une plaisanterie* sans adjectif dans (18), et c'est le cas dans l'exemple suivant, où la focalisation de l'attribut *plaisanterie* est de nouveau confirmée par la suite de l'énoncé, qui fournit une justification de cette qualification.

- (19) *L'autre sujet, c'est le filtrage des sites étrangers. C'est un agacement de tous les jours. [...] Dailymotion.com, le site de distribution de vidéos, est filtré en coupure immédiate. Youtube ne l'est pas. Flickr.com, le grand site de stockage de photos qui appartient à Yahoo, est filtré depuis deux semaines, mais c'est **une plaisanterie** : ce qui est filtré, c'est l'adresse où sont les images; on voit s'afficher des cadres vides ; au moins on n'attend pas.*<sup>36</sup>

Les deux exemples suivants opposent deux expressions servant de complément circonstanciel, la première avec l'article défini, la deuxième avec l'article indéfini. Comme nous l'avons annoncé plus haut, on se rend compte que la présupposition ne permet pas vraiment d'expliquer le choix entre l'article défini et l'article indéfini dans ce cas (même s'il ne faut pas renoncer pour autant au lien entre la présupposition et une focalisation moindre, comme nous le verrons plus loin), car il serait difficile d'affirmer qu'il y a une présupposition pour *le ciel bleu azur* en (20) alors qu'il n'y en a pas pour *un ciel bleu azur* (21).

- (20) *Festival de l'air de Bondues : ils en ont eu plein les cieux*  
 [...]
 *Quinze heures pile hier après-midi. **Dans le ciel bleu azur**, deux avions dessinent un énorme cœur, ouvrant le bal du meeting aérien qui, cette année, faisait la part belle à la voltige. Attiré par cette affiche prometteuse, le public est venu de toute la métropole assister au spectacle.*<sup>37</sup>

- (21) *Aviation*  
*Un ballet à couper le souffle dans le ciel de la Haute-Saône*  
 [...]
 *Bénéficiant d'une météo exceptionnelle, selon le leader de la Patrouille de France, le meeting aérien de l'armée de l'air de Luxeuil a débuté hier sur les chapeaux de roue... **Dans un ciel bleu azur**, de 10h à 18h, les avions se sont succédé de manière ininterrompue : avions de légende, patrouilles étrangères, appareils à réaction et hélicoptères, qui telles des libellules, ont interprété des valse de Vienne devant près de 15 000 spectateurs.*<sup>38</sup>

Une explication en termes de différence de focalisation s'avère, quant à elle, possible. Avec l'emploi de l'indéfini en (21), la centralité de la description du ciel pour le propos (et donc le haut degré de sa focalisation) est confortée par la mention préalable d'*une météo exceptionnelle*. Dans l'exemple (20), une moindre focalisation de cette description peut être

<sup>36</sup> Source : <http://ebolavir.blog.lemonde.fr/2007/06/>.

<sup>37</sup> Source : <http://www.nordeclair.fr/Locales/2011/07/04/festival-de-l-air-de-bondues-ils-en-ont.shtml>.

<sup>38</sup> Source : <http://www.lepays.fr/actualite/2011/07/03/un-ballet-a-couper-le-souffle-dans-le-ciel-de-la-haute-saone>.

justifiée, outre le fait qu'on parle moins de la météo dans ce texte, par la concurrence avec un autre référent : *un énorme cœur* (dessiné par deux avions), constituant une spectaculaire introduction à la voltige, elle-même présentée comme l'attrait principal du meeting aérien.

Les expressions que nous comparons ci-dessous sont toutes les deux compléments du verbe (COD).

(22) – *Bonjour,*

*Est-ce qu'on peut remplacer le riz long par une autre qualité telle que le basmati ?  
Merci encore de votre éclairage.*

– *Bonjour,*

*Bienvenue dans notre communauté gourmande. Non, il faut un riz long afin qu'il gonfle. Si vous le faites avec du basmati le riz restera ferme et ne sera pas gouteux.*<sup>39</sup>

Le référent *riz long*, dans le premier tour de parole (il s'agit d'un échange sur un forum d'Internet), est présupposé, dans la mesure où le locuteur fait référence à une recette de cuisine mentionnant cet ingrédient. On peut constater que son statut communicatif n'est pas central dans cet énoncé dans la mesure où la locutrice parle de remplacer *riz long* par une *autre qualité*. C'est, en effet, plus particulièrement sur ce deuxième référent que porte la question, et donc la focalisation, ce que l'on peut vérifier en la reformulant sans mentionner *le riz long* (voire aussi sans *le basmati*) : « Est-ce qu'on peut utiliser une autre qualité de riz (telle que le basmati) ? ». C'est différent dans le deuxième tour de parole, où le *riz long* « revient en grâce » en se plaçant au centre du propos, et où il est accompagné de l'article indéfini. La perte du statut présupposé s'explique quant à elle par « l'écartement » du référent *riz long* effectué dans le premier tour de parole.

Nous pouvons, pour terminer, comparer l'emploi de l'article indéfini de l'exemple précédent avec l'emploi de l'article partitif dans l'exemple suivant, au sein de la même expression *il faut* [article] *riz long* et dans un même type d'échange.

(23) – *Salade de riz, avec quel riz ?*

*Tout est dans le titre*

*Pour qu'il ne soit pas sec on y met quoi ?*

*Merci*

– *En fait il faut du riz "long", bien laisser refroidir avant de le mélanger à autre chose*<sup>40</sup>

Il nous semble que la différence de degré de focalisation entre l'emploi de l'indéfini et du partitif se confirme dans ces exemples. En effet, le tour de parole concerné en (23) est dépourvu de l'insistance qui caractérise celui en (22) où il s'agit d'argumenter pour l'utilisation du riz long et non pas d'une autre variété, et où l'énoncé entier est consacré à ce thème. L'énoncé de l'exemple (23) est moins « exclusif » thématiquement dans la mesure où il contient un conseil supplémentaire, n'étant pas directement lié à la variété de riz préconisée.

## 5. Conclusion

L'approche « communicative » de la grammaire ne pourra pas devenir réellement communicative tant que l'on continuera de considérer l'énonciation comme une simple « transmission » des messages et la communication comme un simple « échange du sens », sans se préoccuper de la nature interactive de l'énonciation, qui consiste dans l'effort que déploie le locuteur pour orienter l'attention de l'interlocuteur, en fonction de son but communicatif. Le critère de (dé-)focalisation permet de rendre compte de cette caractéristique, aussi bien au niveau du syntagme verbal que du syntagme nominal, et

<sup>39</sup> Source : <http://www.aftouch-cuisine.com/recette/ris-pilaw-%28ou-pilaff%29-137.htm#&panel1-2>.

<sup>40</sup> Source : [http://forum.aufeminin.com/forum/cuisine1/\\_f80468\\_cuisine1-Salade-de-riz-avec-quel-riz.html](http://forum.aufeminin.com/forum/cuisine1/_f80468_cuisine1-Salade-de-riz-avec-quel-riz.html).

d'expliquer ainsi les motifs de l'emploi de tel temps ou mode verbal ou de tel déterminant. Cette approche respecte en même temps la distinction entre les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux, dans la mesure où elle ne passe pas par l'attribution de sens à des morphèmes grammaticaux. En effet, ces derniers sont considérés comme des outils de mise en relation d'unités lexicales avec d'autres éléments au sein du discours, consistant à marquer les différents statuts de ces unités vis-à-vis du but communicatif.

Nous avons conscience, toutefois, que l'exploitation directe d'une telle approche par la didactique du FLE n'est pas évidente. Car il faudrait d'abord que les apprenants, et avant cela leurs enseignants, soient sensibilisés à la dimension communicative de la langue qui dépasse la dimension référentielle ou descriptive (le « quoi » de A. H. Gardiner) et qui situe les intentions communicatives (le « pourquoi ») dans le cadre inter-subjectif. Car, comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas pour le locuteur de simplement « décrire » des choses et d'« exprimer » sa vision de choses, mais de les « faire comprendre » à son interlocuteur.

### Références bibliographiques

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O.,  
1997, *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
- BARBAZAN M., 2006, *Le temps verbal. Dimensions linguistiques et psycholinguistiques*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- BOER C. (de), 1954, *Syntaxe du français moderne*, 2<sup>e</sup> édition, Presses Universitaires de Leyde.
- CONFAIS J.-P., 1995, *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- COURTILLON J., 1989, « La grammaire sémantique et l'approche communicative », *Le Français dans le monde*, n° spécial *Recherches et Applications*, Paris, EDICEF, fév.-mars, 113-122.
- DOUAY C., 2000, *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Presses Universitaires de Rennes.
- DUCROT O., 1996, *Conférences slovènes : Sémantique argumentative*, Ljubljana, ISH.
- FRACZAK L., 2008, « Vers une réelle 'approche communicative' dans l'enseignement des formes langagières : le cas du subjonctif », Colloque *Enseigner les structures langagières en FLE*, 21-22 mars 2008, Bruxelles.
- FUCHS C., 1988, « Paraphrases prédictives et contraintes énonciatives », dans Bès G. & Fuchs C. (dir.), *Lexique et paraphrase*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- GARDINER A. H., 1932, *The Theory of Speech and Language*, Oxford, Clarendon Press. (Traduction française par Douay C., 1989, sous le titre *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Presses Universitaires de Lille.)
- JACQUES F., 1985, *L'espace logique de l'interlocution*, *Dialogiques II*, Paris, PUF.
- KLEIBER G., 1999, *Problème de sémantique, La polysémie en question*, Lille, Presses Universitaire du Septentrion.
- KLEIBER G., 2003, « Entre les deux mon cœur balance ou L'imparfait entre aspect et anaphore », *Langue française* 138, 1, *Temps et co(n)texte*, 8-19.

- LEBAS-FRACZAK L.,  
2009a, « Évolution méthodologique en FLE : quelles conséquences pour l'apprentissage de la grammaire ? », actes du colloque *Langues, éducation et interculturalité*, Tirana, Albanie, le 23 avril 2009, 176-189.
- LEBAS-FRACZAK L.,  
2009b, « Description « communicative » des déterminants français en vue de la didactisation », *Cahiers de l'Acedle 2, Didactique des langues et linguistique*, <http://acedle.org/spip.php?article2574>.
- LEBAS-FRACZAK L.,  
2010, « La forme *être en train de* comme éclairage de la valeur de l'imparfait », *Cahiers Chronos 2*, 161-179.
- LEBAS-FRACZAK L.,  
2011, « Cas d'absence d'article en français : difficultés des apprenants et proposition d'une analyse unifiée », *Studia Romanica Posnaniensis XXXVIII/2, Didactique intégrée des langues étrangères* (éd. K. Karpińska-Szaj), Poznań (Pologne), Wyd. Naukowe UAM, 19-34.
- LEBAS-FRACZAK L.,  
2012, « La '(dé-)focalisation' comme critère interlocutif d'analyse des morphèmes grammaticaux : le cas de l'imparfait en opposition au passé composé et au présent », dans Douay, C. & Roulland, D. (dir.), *L'interlocution comme paramètre*, Presses Universitaires de Rennes, 167-181.
- NØLKE H.,  
2001, *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Editions Kimé.
- NØLKE H.,  
2006, « La focalisation : une approche énonciative », dans Włodarczyk H. (éd.), *La focalisation dans les langues*, Paris, L'Harmattan, 59-80.
- VICTORRI B. & FUCHS C.,  
1996, *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.
- VICTORRI B.,  
1999, « Le sens grammatical », *Langages* 136, 85-105.
- WEINRICH H.,  
1973, *Le temps*, Paris, Seuil.
- Méthodes et grammaires de FLE**
- ABRY D., FERT C., PARPETTE C., STAUBER J., SORIA M. & BORG S.,  
2007, *Ici 1*, Paris, CLE International.
- BERTHET A., KIZIRIAN V. & MENAND R.,  
2003, *Taxi ! 2*, Paris, Hachette.
- CAPELLE G. & MENAND R.,  
2003, *Taxi ! 1*, Paris, Hachette.
- DE SALINS G.-D., 1996, *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE*, Paris, Didier / Hatier.
- GIRARDET J. & PECHEUR J.,  
2002, *Campus 1*, Paris, CLE International/VUEF.
- MERIEUX R. & LOISEAU Y.,  
2004, *Connexions 1*, Paris, Didier.